



Augmentation loyer pour travaux

Par **lulu81630**, le **14/09/2023** à **11:14**

Bonjour, rnrnpropriétaires d'un appartement mis en location, nous n'avons pas coché la case "révision annuelle du loyer" du bail lors de sa signature, il y a plusieurs années. rnCelui ci arrive à échéance en novembre et nous avons remplacé les fenêtres au cours de l'année pour une meilleure isolation.rnPouvons nous répercuter ces frais sur le montant du loyer ?rnrnMerci d'avance.

Par **nihilscio**, le **14/09/2023** à **13:00**

Bonjour, rnrnRépercuter la dépense sur le locataire, certainement pas. Un changement de fenêtre n'est pas une réparation locative. rnrnAugmenter le loyer en contrepartie d'une amélioration apportée au logement, peut-être, mais seulement si une clause du bail le permet.